



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 21 mars 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme ZUCCARELLI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA
Mme FALCHI	à	Mme SICCHI
Mme MASSEI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI

Etaient absents :

Mme BERNARD, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme FELICIAGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 mars 2016

Délibération N°2016/88

Adhésion de la Ville d'Ajaccio à différents organismes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville adhère à différents organismes depuis de nombreuses années.

Les montants des cotisations sont les suivants :

Association Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse du Sud	17 000,00
Association des Villes Marraines	2 680,28
Fédération Européennes des Cités Napoléoniennes	2 646,00
Association Internationale des Musées d'Histoire	70,00
Observatoire national de l'action sociale décentralisée	1650,00
TOTAL	24 046.28

Ces adhésions viennent en complément des délibérations précédentes :

- Association des Villes pour la Propreté Urbaine (n°2016/48)
- Institut des Risques Majeurs (2016/47)
- CEPRI/PAPI (n°2015/379)
- Centre-ville en mouvement (n°2015/392)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De confirmer l'adhésion à ces organismes ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6281 du budget de l'exercice 2016.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2231-15 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 mars 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

De confirmer l'adhésion à ces organismes ainsi que le montant des cotisations pour l'année 2016.

Association Départementale des Maires et Présidents d'EPCI de la Corse du Sud	17 000,00
Association des Villes Marraines	2 680,28
Fédération Européennes des Cités Napoléoniennes	2 646,00
Association Internationale des Musées d'Histoire	70,00
Observatoire national de l'action sociale décentralisée	1650,00
TOTAL	24 046.28

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6281 du budget de l'exercice 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160321-2016_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016

Publication : 22/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

